



BORDEREAU DE DEMANDE DE LICENCE

Saison 2015/2016

Association N°

Date d'envoi Date de Validation Réservé Ligue ou Comité

Première demande Renouvellement Confirmation Internet Transfert

Traditionnelle Promotionnelle Module Mutation

N° de licence

Nom Prénom

Date Naissance Sexe Nationalité

Classement Points (si étranger, préciser le pays)
(si reprise d'activité, préciser le dernier classement connu, les points et l'année)

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Téléphone portable

Courriel

Sauf opposition de sa part, les informations fournies par le licencié font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FTT à des fins commerciales ou associatives.

Dirigeant Arbitre/JA / Technicien

Vétéran Né en 1975 et avant
Senior Du 01/01/76 au 31/12/97
Junior Du 01/01/98 au 31/12/00

Cadet Du 01/01/01 au 31/12/02
Minime Du 01/01/03 au 31/12/04
Benjamin Du 01/01/05 au 31/12/06
Poussin Né en 2007 et après

Certificat médical

(A remplir par le médecin examinateur ou joindre un certificat médical séparé)

Je soussigné(e),

Docteur :

N° ordre :

Certifie avoir examiné

M :

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition.

Fait à le

Cachet et signature du médecin :



Ce feuillet doit être impérativement distribué au licencié

ASSURANCES

CONTRAT DE BASE DOMMAGES CORPORELS FTT

COVEA RISKS garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table

Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'extrait des conditions générales proposées par la FTT figurant sur le site WEB de la FTT à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » et des assurances qui lui sont proposées notamment une assurance dommage corporel de base et garanties complémentaires.

L'assurance dommage corporel « garantie de base » au tarif de 0,20 €

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.

Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale (0,20€).

Ce montant est compris dans le prix de la licence fédérale, de chaque catégorie.

Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.

Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).

Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée, à tarif négocié par la Fédération.

- Je souhaite souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel » à 0,20 € que je règle avec ma licence
- Je ne souhaite pas souscrire à la garantie facultative de base « dommage corporel ». Je n'acquiesce pas le montant de la prime d'assurance correspondante et ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat dommages corporels.

Le soussigné qui ne souhaite pas souscrire à l'assurance « dommage corporel » proposée reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de ses participations aux matchs. Il déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus.

Possibilité de souscrire aux garanties complémentaires si adhésion à la garantie de base « Assurance Dommage Corporel » à 0,20 €

(âge limité à 70 ans pour les garanties décès – invalidité)

| A | GARANTIE BRONZE | GARANTIE ARGENT | GARANTIE OR |
|---|-----------------|-----------------|--------------------------------------|
| Capitaux <u>décès</u> | 7 600 € | 15 300 € | 23 000 € |
| Capitaux <u>invalidité</u> en cas d'accident corporels | 15 300 € | 30 500 € | 46 000 € |
| Indemnité <u>journalière</u> Franchise 3 jours, Duré maxi. 365 jours, Age à partir de 16 ans et moins de 65 ans | NEANT | 15 € | 23 € |
| Frais médicaux | NEANT | NEANT | 50 % du régime conventionné de la SS |
| Cotisations complémentaires T.T.C. | 8 € | 13 € | 20 € |

Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FTT à l'adresse à l'adresse www.fft.com, rubrique « administratif » - Le contrat d'assurance. Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FTT.

Signature du titulaire ou du représentant légal